Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 6770551
Centre d'intérêt: 851

Québec (Province) Conseil des universités.

Projet de programme de maîtrise en gérontologie soumis par l'Université de Sherbrooke : avis du Conseil des universités au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science. -- Sainte-Foy : Le Conseil, [1987?].
9 p. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 87.2)

Code: 2301-0076. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-17919-6

Descripteur(s): Gérontologie * Programme d'enseignement * Approbation * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université de Sherbrooke

Le Conseil des universités recommande dans cet avis adressé au MESS: 1. d'autoriser l'Université de Sherbrooke à implanter son programme de maîtrise en gérontologie pour une période expérimentale de quatre ans; 2. de demander à l'Université de Sherbrooke, étant donné le caractère novateur et original du programme, de procéder à sa réévaluation à l'issue de ces quatre ans, en incluant dans l'équipe responsable de cette réévaluation des spécialiste en gérontologie ne relevant pas de l'Université de Sherbrooke et non engagés dans son programme; 3. de demander à l'Université de Sherbrooke de transmettre au Comité des programmes les résultats de cette réévaluation.

Type de document: m

EDUQ 8770551

Québec

EDUQ 8770551

PROJET DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN GÉRONTOLOGIE SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0076

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: troisième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no. 87.2
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-17919-6

Résumé

L'Université de Sherbrooke s'intéresse activement aux questions relatives au vieillissement et aux personnes âgées depuis plus de dix ans. C'est ainsi, par exemple, qu'elle lançait en 1975 la première Université du Troisième Âge d'Amérique du Nord, qu'elle commençait à offrir, en 1978, son programme de certificat de 1er cycle en gérontologie et qu'elle mettait sur pied, la même année, son programme de recherche en gérontologie (PREGUS).

Son programme de maîtrise (M.A.) en gérontologie ne serait ni de type professionnel ni de type recherche: il mettrait l'accent sur une formation par la recherche plutôt qu'à la recherche. S'appuyant sur le principe de l'alternance copulative ou intégrative, il se proposerait d'"Amener l'intervenant en gérontologie à faire une démarche de réflexion objective, scientifique et critique sur sa pratique professionnelle, en vue d'améliorer la qualité de son intervention." Ce programme de 45 crédits n'admettrait que des étudiants à temps partiel.

Au terme d'un processus d'évaluation de qualité particulièrement rigoureux, ayant conduit ses responsables à lui apporter plusieurs améliorations, l'instauration de cinq mois de résidence en particulier, le projet de nouveau programme a bénéficié d'un avis favorable de la part de la CREPUQ.

Le pourcentage des personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population québécoise s'accroît depuis plusieurs années et ce mouvement est appelé à s'accentuer d'après les projections des démographes. Pourtant, peu des programmes universitaires québécois formant des professionnels susceptibles d'intervenir auprès des personnes du 3e âge comportent des concentrations ou options en gérontologie. En outre, au Québec, comme d'ailleurs dans tout le reste du Canada, il n'existe encore aucun programme de maîtrise en gérontologie. La plupart des experts externes des deux groupes ont reconnu le caractère préoccupant d'une telle situation.

Le Conseil recommande au ministre:

1. d'autoriser l'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour quatre ans;

2. de demander à l'Université de Sherbrooke, étant donné le caractère novateur et original de ce programme, de procéder à sa réévaluation à l'issue de ces quatre ans, en incluant dans l'équipe responsable de cette réévaluation des spécialistes en gérontologie ne relevant pas de l'Université de Sherbrooke et non engagés dans son programme;

3. de demander à l'Université de Sherbrooke de transmettre au Comité des programmes les résultats de cette réévaluation. Les principaux éléments qui devront apparaître dans le document correspondant sont énumérés aux pages 6 et 7.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

   3.1 Évaluation de qualité 2

   3.2 Évaluation d'opportunité 4

   3.3 Conclusion 6

4. RECOMMANDATION 7

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du projet de programme: maîtrise en gérontologie
- Appellation et abréviation du grade: maître ès arts (M.A.)
- Nom de l'établissement: Université de Sherbrooke

2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'Université de Sherbrooke s'intéresse activement depuis plus de dix ans aux questions relatives au vieillissement et aux personnes âgées: son Laboratoire de recherche sur le concept de soi, créé en 1967, entreprenait en 1974 des travaux sur le concept de soi des personnes âgées, en 1975 elle lançait la première Université du Troisième âge d'Amérique du Nord et, en 1978, elle commençait à offrir son programme de certificat de gérontologie (1er cycle) et mettait sur pied son programme de recherche en gérontologie (PREGUS). Elle désirerait poursuivre dans cette voie avec un programme de maîtrise en gérontologie.

Ce programme se proposerait d'"Amener l'intervenant en gérontologie à faire une démarche de réflexion objective, scientifique et critique sur sa pratique professionnelle, en vue d'améliorer la qualité de son intervention."(1)

Cette maîtrise serait destinée à des professionnels et elle ne formerait pas des chercheurs; elle n'en serait pas pour autant du type professionnel. Par ailleurs, tout en exigeant des étudiants la rédaction d'un mémoire, elle ne serait pas davantage du type recherche. Elle appartiendrait à un type intermédiaire, mettant l'accent sur une formation par la recherche plutôt qu'à la recherche. Elle privilégierait la recherche-action et le modèle dit de l'alternance copulative ou intégrative, dans lequel "le système de formation et le milieu de vie professionnel sont reliés organiquement au point de former une unité où la formation est vécue comme un moment intense de vie professionnelle et celle-ci comme un temps favorable à la formation et au développement de la personne."(2)

Il s'agirait d'un programme de 45 crédits, répartis comme suit:

- cours, séminaires et ateliers de recherche: 15 crédits,
- rapports de recherche et mémoire: 30 crédits (dont 24 pour le mémoire).

(1) U. DE SHERBROOKE, "Projet de nouveau programme de maîtrise en gérontologie", juin 1986, p. 28, sous-chapitre 1.1, 1er paragraphe.

(2) Ibid., p. 13, 1er paragraphe, lignes 5 à 9.

Deux périodes de résidence, la première de deux mois et la seconde de trois mois, prendraient place, respectivement, en début et en fin de programme.

Il est prévu que le nouveau programme pourrait admettre, une fois son rythme de croisière atteint, 20 nouveaux étudiants chaque année. Cependant, ce chiffre serait limité à 12, 15 puis 18 lors des trois premières années d'implantation. Entre autres conditions d'admission à remplir, les étudiants devraient se prévaloir de trois années d'expérience dans le domaine de l'intervention en gérontologie. Le seul mode d'inscription serait celui à temps partiel.

Enfin, le nouveau programme serait placé sous la responsabilité d'une "équipe de base" comptant 7 professeurs, le septième devant être engagé en cas d'implantation. Ces professeurs, habilités à agir comme directeurs de mémoire, seraient secondés par les autres membres de l'"équipe élargie."(1)

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation de qualité

Le projet de l'Université de Sherbrooke a fait l'objet d'un long processus d'évaluation de qualité par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ.

Après un premier examen du projet, ledit sous-comité prit contact avec l'Université de Sherbrooke pour lui faire part d'un certain nombre d'observations. Pour y répondre, celle-ci décida de procéder à un remaniement important de la partie "Dossier pédagogique" du dossier de présentation de son projet.

Les experts externes du sous-comité d'évaluation recommandèrent tous l'acceptation du projet ainsi modifié en invoquant des arguments d'opportunité, qui seront présentés en 3.2, et en s'appuyant sur la bonne conception de base du projet, sur le bien fondé de la philosophie et de l'orientation générale du projet, jugées adaptées à la situation actuelle de la gérontologie au Québec, sur la valeur des ressources humaines associées au projet et sur l'existence à l'Université de Sherbrooke d'une expérience et d'une infrastructure en matière de gérontologie. Toutefois, tous ces experts accompagnèrent leur conclusion favorable de nombreuses suggestions et(ou) conditions.

---

(1) L'"équipe élargie" se composerait, outre les professeurs de l'"équipe de base", de quelques dizaines de conseillers adjoints de recherche, consultants et conférenciers invités.

Le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ a donc adopté sur le projet un avis de qualité favorable, qui s'assortit cependant des deux conditions (C.), des trois suggestions (S.) et de la recommandation (R.) suivantes:

- .C-1: "l'implantation d'un programme de résidence formelle d'une durée minimale de trois mois; et

  .C-2: l'engagement d'un professeur de haut calibre en sciences infirmières, sans l'apport duquel la qualité de ce programme serait grandement compromise."

- .S-1: "QU'un total de 3 crédits soit accordé aux ateliers de recherche dans le bloc de cours obligatoires;

  .S-2: QU'on limite, au cours des premières années, les régions de provenance des étudiants; et

  .S-3: QU'on limite le nombre des étudiants inscrits, dans les premières années suivant l'implantation du programme."

- R: la réévaluation du programme trois ans après son implantation, compte tenu de son "caractère novateur et original".

Les autorités concernées de l'Université de Sherbrooke ont alors modifié une deuxième fois leur projet pour se conformer aux exigences de la CRÉPUQ. Tel que déjà vu en 2, des mesures adéquates ont été prises pour répondre à la 1re condition, ainsi qu'à la 1re et à la 3e suggestion contenues dans son avis. Les mesures suivantes ont été prises pour répondre à la 2e condition et à la 2e suggestion:

- C-2: le 7e professeur dont l'engagement est prévu en cas d'implantation, possède la formation requise en sciences infirmières et, de plus, il effectue des recherches en gérontologie depuis de nombreuses années;

- S-2: durant les trois premières années d'implantation du programme, n'y seraient admis que des étudiants résidant dans la région immédiate ou dans des régions avoisinantes.

Quant à la recommandation d'une réévaluation du programme, l'Université de Sherbrooke entend bien s'y conformer, mais après cinq ans d'implantation plutôt que trois car, ainsi qu'elle l'a fait remarquer, les étudiants, s'inscrivant tous à temps partiel, devraient prévoir au moins trois ans pour terminer le programme.

L'introduction de deux périodes de résidence constitue, selon le Comité des programmes, une amélioration notable du projet, allant d'ailleurs dans

le sens des suggestions de deux de ses experts externes. Une telle mesure devrait en effet constituer une garantie supplémentaire de la qualité de la formation qui serait proposée dans un nouveau programme destiné exclusivement à une clientèle à temps partiel. En contrepartie, le Comité craint un peu que l'exigence de ces deux périodes de résidence ne contribue à diminuer le nombre de la clientèle potentielle du programme, même si les personnes rencontrées par son sous-comité d'évaluation lui ont expliqué que des congés seraient moins difficiles à obtenir pour des périodes de quelques mois que pour des périodes d'une semaine comme cela aurait été le cas avec la première version du projet(1). Les promoteurs du projet n'ont-ils pas eux-mêmes écrit dans leur dossier de présentation: "Cette formation doit pouvoir se concilier avec un emploi à plein temps sans quoi elle ne rejoindra que l'infime minorité des gens."(2)

3.2 Évaluation d'opportunité

Inexorablement, sous les effets conjugués d'un allongement de l'espérance de vie moyenne et surtout de la baisse des taux de natalité et de fécondité, le pourcentage des personnes de soixante-cinq ans et plus par rapport à l'ensemble de la population québécoise s'accroît depuis plusieurs années. Cette modification de la pyramide des âges, au demeurant commune au reste de l'Amérique du Nord, devrait d'ailleurs se poursuivre dans le même sens si l'on se fie aux projections démographiques.

Pourtant, peu des programmes universitaires québécois formant des professionnels susceptibles d'intervenir auprès des personnes du troisième âge comportent des concentrations ou options en gérontologie. En outre, au Québec, comme d'ailleurs dans tout le reste du Canada, il n'existe encore aucun programme de maîtrise en gérontologie.(3)

(1) À l'origine le programme ne devait comporter aucune période de résidence proprement dite et les diverses activités de sa phase de scolarité étaient réparties dans plusieurs périodes d'une semaine (cours, séminaires) ou de 2 jours et demi (ateliers de recherche). Dans la version actuelle du projet, une 1re période de résidence permettrait à l'étudiant d'effectuer la plus grande partie de sa scolarité et une seconde lui permettrait de se consacrer de manière intensive à la rédaction de son mémoire.

(2) U. DE SHERBROOKE "Projet de nouveau programme de maîtrise en gérontologie", juin 1986, p. 10, 1er paragraphe, pp. 2 à 4.

(3) Cependant, deux universités canadiennes travaillent actuellement à transformer en maîtrise leur diplôme ou leur certificat de 2e cycle en gérontologie: l'U. Simon Fraser et l'U. de Toronto. Pour sa part, le réseau universitaire du Québec ne possède ni diplôme, ni certificat de 2e cycle en gérontologie.

La grande majorité des experts externes des deux instances d'évaluation ont reconnu le caractère préoccupant de cette situation.

Les experts consultés par le Comité des programmes n'ont toutefois pas tous recommandé l'implantation du nouveau programme tel que soumis à leur appréciation. Plus précisément, trois d'entre eux ont recommandé l'implantation du programme, deux autres l'ont recommandée sous réserve qu'y soient d'abord apportées des modifications et les deux derniers ont suggéré que le projet soit transformé en une spécialisation en gérontologie au sein d'un programme de maîtrise déjà existant, en service social en particulier.

Les éclaircissements et mises au point apportés sur plusieurs aspects du projet et les modifications qui lui furent apportées à la faveur de son évaluation par la CRÉPUQ sont allés dans le sens de bon nombre des modifications suggérées par deux de ces experts(1): tel est le cas, par exemple, de l'établissement de deux périodes de résidence, ou encore de l'engagement, conditionnel à l'implantation du nouveau programme, d'un 7e professeur, possédant les qualifications et l'expérience requises, qui serait affecté à plein temps au programme.

Deux autres experts, tel que vu plus haut, ont recommandé que le projet soit transformé en une spécialisation en gérontologie à l'intérieur d'un programme de maîtrise déjà existant, notamment en service social. L'un d'entre eux a adopté cette position parce que, selon lui, "la gérontologie n'est pas, ne saurait être et ne pourra se prétendre une science." Le Comité des programmes a pu constater, par l'intermédiaire de son sous-comité d'évaluation, que les promoteurs du projet ne considèrent pas la gérontologie comme une discipline ou une science autonome, ou sur le point de le devenir, mais comme un champ d'étude, et que leur programme, tel que précisé à la page 10 de leur dossier de présentation, ne viserait pas "à produire une nouvelle classe de professionnels: les gérontologues, mais à équiper les divers intervenants en gérontologie de cadres de référence, d'instruments d'investigation, d'outils d'analyse plus adéquats pour appréhender leur pratique gérontologique." En outre, le principe d'une simple concentration ou option en gérontologie au sein d'un programme de maîtrise relevant d'une science ou d'une discipline reconnue, telles que le service social, les sciences infirmières ou la psychologie, aurait présenté l'inconvénient suivant, dénoncé avec raison selon le Comité par les promoteurs du projet: le programme en question aurait sans doute imprimé une forte empreinte sur cette concentration ou option en gérontologie, la limitant ainsi à certaines des multiples questions relevant de la gérontologie.

(1) Les experts consultés par le Comité des programmes ont eu à se prononcer sur la version d'origine du projet, non encore modifiée à la demande de la CRÉPUQ.

3.3 Conclusion

L'opportunité de l'implantation du nouveau programme peut se justifier aux yeux du Conseil des universités. Il estime en outre que les diverses composantes de ce programme ont déjà fait l'objet de suffisamment de modifications lors de son évaluation par la CREPUQ pour que l'on puisse l'expérimenter dans sa forme actuelle.

Toutefois, comme il s'agirait du premier programme de maîtrise en gérontologie au Québec et que celui-ci a été conçu en fonction de principes originaux (formation par la recherche plutôt qu'à la recherche, modèle de l'alternance), le Conseil retient à son compte la recommandation formulée par la CREPUQ d'une réévaluation ultérieure du programme par l'Université de Sherbrooke. Selon le Conseil, l'équipe responsable de cette réévaluation devrait inclure des personnes de l'extérieur, non engagées dans le programme, et elle devrait intervenir quatre ans après l'implantation plutôt que trois ans après, comme cela avait été suggéré par la CREPUQ, puisque le régime régulier d'inscription à ce programme serait celui du temps partiel et que la durée moyenne des études y serait donc rallongée(1).

Selon le Conseil, l'Université de Sherbrooke devrait donc être autorisée à implanter son nouveau programme à titre expérimental pour quatre ans et être invitée, à l'issue de cette période expérimentale, à transmettre au Comité des programmes les résultats de la réévaluation à laquelle le programme devra avoir été soumis selon les modalités précisées ci-dessus. Le document correspondant devra contenir, entre autres, les éléments suivants:

1. **relativement au programme:**

   - son lieu de rattachement administratif (pour le moment, à cause de la restructuration des activités, dont la gérontologie, qui relevaient de la Direction générale de l'éducation permanente, seule la faculté de rattachement du nouveau programme est prévue: celle des Lettres et Sciences humaines);

(1) Ce délai de 4 ans semble réaliste et s'accorde d'ailleurs avec les prévisions des concepteurs du projet qui ont écrit ce qui suit à la page 53 de leur dossier de présentation: "Le programme tel que construit rend possible la remise du mémoire à la fin de la 3e année. Toutefois ... une année supplémentaire peut être accordée aux candidats qui n'auront pas encore terminé leur mémoire."

- la "mécanique" de son fonctionnement (déroulement des périodes de résidence et des ateliers de recherche(1), plus ou moins grande facilité avec laquelle les étudiants auront obtenu les congés nécessaires de leurs employeurs);

- un énoncé de ses objectifs qui prendra en compte les précisions et les clarifications qui se seront dégagées sur ce point après quatre années d'expérimentation;

2. **relativement aux étudiants:**

- leurs formations d'origine et leurs occupations professionnelles;

- les sujets de mémoire choisis;

- le nombre des inscrits et des diplômés;

- le taux d'abandon et les raisons des abandons éventuels;

- le degré de satisfaction des étudiants;

3. **relativement aux professeurs:**

- leurs réalisations en gérontologie (publications, recherches subventionnées).

Quant à la subvention de fonctionnement demandée dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, le Conseil l'a jugée justifiée - la majeure partie du montant demandé servirait à l'engagement, nécessaire, d'un nouveau professeur - et non excessive.(2)

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université de Sherbrooke d'un projet de nouveau programme de maîtrise (M.A.) en gérontologie;

---

(1) Le programme comporte 11 ateliers de recherche de deux jours et demi chacun, dont une partie seulement pendra place pendant les périodes de résidence.

(2) Les 150 000$ de cette subvention de fonctionnement se ventileraient comme suit:

- dépenses d'enseignement : 132 000$,
- dépenses de soutien à l'enseignement: 18 000$.

CONSIDÉRANT l'importance numérique croissante des personnes de 65 ans et plus dans l'ensemble de la population du Québec;

CONSIDÉRANT l'absence de programme de 2e cycle en gérontologie dans le réseau universitaire québécois et le petit nombre des concentrations et options en gérontologie actuellement offertes dans ceux de ses programmes qui forment des professionnels susceptibles d'intervenir auprès des personnes du troisième âge;

CONSIDÉRANT qu'une telle situation a été déplorée par la plupart des experts des deux groupes;

CONSIDÉRANT l'avis de qualité favorable rendu sur le projet par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ et les nombreuses améliorations dudit projet auxquelles a donné lieu cette évaluation;

CONSIDÉRANT le caractère novateur et original du projet de nouveau programme, conçu en fonction du modèle de l'alternance copulative ou intégrative et destiné à proposer une formation par la recherche plutôt qu'à la recherche;

CONSIDÉRANT que le nouveau programme relèverait de la Faculté des lettres et sciences humaines, mais que son lieu de rattachement administratif précis n'a pas encore été déterminé par l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que le régime des études auquel se soumettraient les étudiants dans le nouveau programme serait particulièrement exigeant - en raison du principe de l'alternance adopté par ses promoteurs, les étudiants s'inscriraient tous à temps partiel et auraient à mener de front études et travail - et que ceux-ci risqueraient d'éprouver quelques difficultés pour obtenir de leurs employeurs les congés nécessaires pour s'acquitter des deux périodes de résidence prévues dans le nouveau programme;

CONSIDÉRANT le caractère justifié et raisonnable du montant de la subvention de fonctionnement demandée pour le nouveau programme dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1- d'autoriser l'Université de Sherbrooke à implanter son programme de maîtrise en gérontologie pour une période expérimentale de quatre ans;

2- de demander à l'Université de Sherbrooke de procéder, à l'issue de cette période expérimentale, à la réévaluation dudit programme, en incluant dans l'équipe responsable de cette opération des spécialistes en gérontologie ne relevant pas de l'Université de Sherbrooke et non engagés dans ce programme;

3- de transmettre ensuite au Comité des programmes les résultats de cette réévaluation. Le document correspondant devra faire état, entre autres, des éléments précisés en 3.3 (pp. 6 et 7).

Cette recommandation a été adoptée lors de la 182e séance du Conseil des universités, tenue le 17 septembre 1987.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités